

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 6 octobre 2026, à 19h00, au Centre communautaire Amédée-Ostiguy au 110, 7e Avenue, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Valérie Trottier et Lise Ferland et messieurs les conseillers Michel Beaudoin, Charles Fraser-Guay et Michel Gaudreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Ladouceur.

Monsieur le conseiller, Joël Caisse, est absent.

Monsieur Daniel de Brouwer, directeur général par intérim, madame Sylvie Provost, adjointe à la direction générale, et madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1. Adoption de l'ordre du jour ;

3. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2026 ;

4. Points d'information d'intérêt public

5. Avis de motion

5.1. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement sur la gestion contractuelle ;

6. Adoption de règlement

6.1. *Règlement numéro 26-R-186-20 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 14-R-186 - adoption du règlement ;*

6.2. *Règlement numéro 26-R-288 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de sept cent cinquante mille dollars (750 000\$) ;*

7. Législation et administration

8. Finances

8.1. Dépôt des documents conformément au *Règlement numéro 22-R-247 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires ;*

8.2. Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly (organisme 003917) ;

9. Ressources humaines

9.1. Dépôt du rapport de la direction générale sur les embauches du mois de septembre 2026 ;

9.2. Création d'un poste de chef(fe) d'équipe au Service des travaux publics - autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 40 ;

10. Travaux publics

- 10.1. Entente de travaux municipaux pour la construction de la rue Nicole-Millette - lot numéro 5 854 367 - réception définitive des travaux ;

11. Urbanisme

- 11.1. Demande de PIIA (corridor de la rivière Richelieu) : Construction d'un bâtiment accessoire - 2146, chemin des Patriotes - lot numéro 1 813 670 ;
- 11.2. Demande de PIIA (rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial) : Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 15e Avenue - lot numéro 5 963 275 ;

12. Sécurité publique

- 12.1. Approbation du budget 2027 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

13. Loisirs, culture et vie communautaire

- 13.1. Renouvellement d'accréditation d'un organisme conformément à la *Politique de reconnaissance 2021* - sixième volet ;

14. Communications et relations citoyennes

15. Point(s) nouveau(x)

16. Remerciements

17. Période de questions

18. Levée de la séance

- 18.1. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00.

En vertu de l'article 25 du *Règlement numéro 22-R-258 sur la régie interne des séances du conseil municipal* et de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le maire se prévaut de son privilège en s'abstenant de voter, à moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-10-237

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Gaudreault, appuyé par Michel Beaudoin et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

26-10-238 3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par Valérie Trottier, appuyé par Charles Fraser-Guay et résolu que le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2026, le tout conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

4. POINTS D'INFORMATION D'INTÉRÊT PUBLIC

Le maire fait part des points d'information d'intérêt public aux personnes présentes à la séance.

5. AVIS DE MOTION

26-10-239 5.1. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis est donné par Michel Beaudoin, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé : « *Règlement sur la gestion contractuelle* ».

Ce règlement aura pour objet de remplacer le règlement numéro 20-R-227 sur la gestion contractuelle afin que la Ville se conforme aux exigences de la *Loi sur les contrats municipaux* (RLRQ, c. C-65-01), entrée en vigueur le 1er avril dernier.

Michel Beaudoin, conseiller, dépose le projet de règlement.

6. ADOPTION DE RÈGLEMENT

26-10-240 6.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 26-R-186-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 14-R-186 - ADOPTION DU RÈGLEMENT

- CONSIDÉRANT

que le concept de logement accessoire est une avenue intéressante pour favoriser une densification douce et contribuer à l'utilisation optimale de l'espace dans le périmètre d'urbanisation et qu'il y a lieu d'apporter des précisions pour une meilleure application;
- CONSIDÉRANT

que les modifications apportées à la réglementation permettront d'assurer une mise à jour de plusieurs concepts;
- CONSIDÉRANT

que conformément à la loi, un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2026 par Lise Ferland, conseillère;
- CONSIDÉRANT

qu'un changement a été apporté au premier projet de règlement depuis son adoption lors de la séance du 7 juillet dernier, soit la modification de la définition relative à l'intensification d'un usage;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 septembre 2026 afin d'expliquer les modifications proposées par le projet de règlement et d'entendre les avis des personnes intéressées;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de tenue de registre n'a été reçue par la Ville suite à la publication d'un avis public à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Lise Ferland, appuyé par Chares Fraser-Guay et résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 26-R-186-20 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 14-R-186* ».

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

26-10-241

6.2. RÈGLEMENT NUMÉRO 26-R-288 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE SEPT CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (750 000\$)

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et ainsi adopter un règlement d'emprunt de type parapluie;

CONSIDÉRANT que des dépenses en immobilisations de sept cent cinquante mille dollars (750 000\$) sont nécessaires;

CONSIDÉRANT que puisque le règlement d'emprunt décrète des dépenses et un emprunt pour des travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt vise l'ensemble de la Ville, le règlement peut s'exempter de l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à l'article 556 de la *Loi sur la cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement a régulièrement été donné par Michel Gaudreault, conseiller, lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2026;

En conséquence, il est proposé par Michel Gaudreault, appuyé par Valérie Trottier et résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 26-R-288 intitulé : « *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de sept cent cinquante mille dollars (750 000\$)* ».

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

7. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

8. FINANCES

26-10-242

8.1. DÉPÔT DES DOCUMENTS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 22-R-247 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Valérie Trottier, appuyé par Michel Gaudreault que le conseil municipal prend acte du dépôt des documents suivants préparés par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, conformément au *Règlement*

numéro 22-R-247 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires :

- La liste des déboursés couvrant la période du mois de septembre 2026;
- Le rapport des engagements daté du 29 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

26-10-243 8.2. APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU BASSIN DE CHAMBLY (ORGANISME 003917)

Il est proposé par Lise Ferland, appuyé par Valérie Trottier et résolu que le conseil municipal approuve les budgets révisés de l'Office municipal d'habitation du bassin de Chambly en date du 28 mai et du 27 juillet 2026, lesquels ont été approuvés par l'organisme lors de sa séance du conseil d'administration du 2 septembre 2026, tel qui appert aux résolutions numéro 26-09-1036 et 26-09-1037.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

9. RESSOURCES HUMAINES

26-10-244 9.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE SUR LES EMBAUCHES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par Charles Fraser-Guay, appuyé par Lise Ferland que le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du rapport du directeur général portant sur les embauches daté du 22 septembre 2026, le tout conformément à l'article 18 du *Règlement numéro 22-R-247 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.*

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

26-10-245 9.2. CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF(FE) D'ÉQUIPE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 40

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le syndicat et la Ville se sont entendus pour créer un poste de chef(fe) d'équipe;

En conséquence, il est proposé par Michel Gaudreault, appuyé par Michel Beaudoin et résolu que le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante, et le directeur général par intérim, ou en son absence, le directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 40 entre la Ville de Richelieu et le syndicat des travailleuses et travailleurs Ville de Richelieu-CSN visant la création du poste de chef(fe) d'équipe au Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

10. TRAVAUX PUBLICS

26-10-246 10.1. ENTENTE DE TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA RUE NICOLE-MILLETTE - LOT NUMÉRO 5 854 367 - RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

- CONSIDÉRANT

l'entente relative aux travaux municipaux pour l'installation des conduites d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc et de la fondation de rue sur le lot numéro 5 854 367, aujourd'hui connu comme étant la rue Nicole-Millette, entre la Ville de Richelieu et l'entreprise 9469-6739 Québec inc., signée en date du 8 mai 2024;
- CONSIDÉRANT

que les travaux ont été achevés et acceptés de façon provisoire par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, sous le numéro de résolution 24-11-274;
- CONSIDÉRANT

que les déficiences répertoriées ont toutes été corrigées;
- CONSIDÉRANT

que les plans tels que construits ont été remis à la Ville;
- CONSIDÉRANT

le certificat d'acceptation définitive signé par tous les intervenants;
- CONSIDÉRANT

la recommandation du 1er octobre 2026 de monsieur François Deneault, directeur des travaux publics de la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Michel Gaudreault, appuyé par Michel Beaudoin et résolu que le conseil municipal :

ACCEPTE de façon définitive les travaux de construction de la rue Nicole-Millette, soit le lot numéro 5 854 367;

REMET au Titulaire la garantie financière représentant cinq pour cent (5%) de la valeur de travaux, laquelle a été remise à la Ville lors de l'acceptation provisoire des travaux;

AUTORISE la directrice des affaires juridiques et greffière, ou en son absence, le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'acte de cession du lot formant l'assiette de la rue et toutes les infrastructures s'y retrouvant, libres de toute charge ou hypothèque qui pourraient les grever.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

11. URBANISME

26-10-247 11.1. DEMANDE DE PIIA (CORRIDOR DE LA RIVIÈRE RICHELIEU) : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE - 2146, CHEMIN DES PATRIOTES - LOT NUMÉRO 1 813 670

- CONSIDÉRANT

que la demande est assujettie au chapitre 5 : « Corridor de la rivière Richelieu » du *Règlement numéro 17-R-205 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;
- CONSIDÉRANT

que la demande vise l'implantation d'un bâtiment accessoire de 10 par 15 pieds en cour arrière;

- CONSIDÉRANT** les documents fournis par le demandeur en soutien de sa demande;
- CONSIDÉRANT** le choix des couleurs et des matériaux;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 16 septembre 2026 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Lise Ferland, appuyé par Michel Beaudoin et résolu que le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

26-10-248

11.2. **DEMANDE DE PIIA (RAYON DE 30 MÈTRES D'UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL) : CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE - 15E AVENUE - LOT NUMÉRO 5 963 275**

- CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie au chapitre 12 : « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres de bâtiments d'intérêt patrimonial » du *Règlement numéro 17-R-205 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;
- CONSIDÉRANT** les documents fournis par le demandeur en soutien de sa demande;
- CONSIDÉRANT** le choix des couleurs et des matériaux;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 16 septembre 2026 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Michel Beaudoin, appuyé par Lise Ferland et résolu que le conseil municipal approuve la demande de PIIA telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

26-10-249

12.1. **APPROBATION DU BUDGET 2027 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

- CONSIDÉRANT** que le 22 septembre 2026, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2027;
- CONSIDÉRANT** qu'une copie de ce budget a été transmise à toutes les municipalités membres de la Régie, dont la Ville de Richelieu;
- CONSIDÉRANT** que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

En conséquence, il est proposé par Lise Ferland, appuyé par Valérie Trottier et résolu que le conseil municipal approuve le budget 2027 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 22 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

13. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

26-10-250

13.1. RENOUELEMENT D'ACCRÉDITATION D'UN ORGANISME CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE 2021 - SIXIÈME VOLET

CONSIDÉRANT

la *Politique de reconnaissance* 2021;

CONSIDÉRANT

que plusieurs organismes ont fait parvenir à la Ville une demande de renouvellement d'accréditation pour l'année 2026;

En conséquence, il est proposé par Charles Fraser-Guay, appuyé par Michel Gaudreault et résolu que le conseil municipal :

RENOUVELLE, pour l'année 2026, l'accréditation de niveau Organisme accrédité (personne morale à but non lucratif (OBNL ou OSBL), qui contribue à l'animation ou au soutien du milieu de vie en organisant des activités ou des campagnes de financement, ou en offrant des services à la population richeloise) à l'organisme suivant :

- Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu Rouville.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

14. COMMUNICATIONS ET RELATIONS CITOYENNES

15. POINT(S) NOUVEAU(X)

16. REMERCIEMENTS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

26-10-251

18.1. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Beaudoin, appuyé par Michel Gaudreault et résolu que la présente séance soit levée à 19h24.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Jacques Ladouceur
Maire

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.

NON ADOPTÉ